

APPEL DU 4 DÉCEMBRE CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LA PRESSE

Comme ailleurs, la précarité s'étend dans l'industrie de la presse. Et l'écart grandit entre une frange de salariés employés en CDI, dans les petits titres les seuls chefs de service, et la masse des précaires soumis à la pression d'un coût du travail toujours revu à la baisse.

Une précarité polymorphe : externalisation et sous-traitance, difficulté accrue à percevoir des indemnités chômage, voire éjection du salariat et des protections sociales qui l'accompagnent (correspondants locaux de presse, travailleurs « indépendants », Agessa...).

Une précarité illégale : absence de contrat de travail, paiement en Agessa, non-respect des droits des précaires en terme d'égalité salariale, d'ancienneté, précaires sur des postes fixes, stagiaires utilisés à la place de salariés...

La précarité permet aux employeurs d'accroître la pression sur les salariés, elle touche donc aussi bien les CDI que les précaires.

Lutter contre la précarité, c'est lutter pour la pérennisation de l'emploi dans le cadre du CDI. Mais certains emplois sont par nature précaires, qu'il s'agisse d'un remplacement ponctuel ou d'un métier dont la spécialisation rend difficile l'emploi en CDI, comme certains photographes, dessinateur, rédacteurs... Lutter contre la précarité, c'est donc aussi la généralisation de l'indemnisation chômage à toutes les périodes chômées, dans l'esprit du régime Unedic à sa création, pour renforcer la « sécurité sociale ».

La précarité profite directement aux bénéficiaires des employeurs : il est logique qu'ils en payent les conséquences.

Les précaires en presse

□ **Les pigistes** se multiplient. Ce qui était un mode de rémunération (à la tâche) se substitue insidieusement au contrat de travail. La loi Cressard, qui rappelait que la pige ne pouvait se substituer au contrat de travail, et donc que l'absence de contrat de travail pour les pigistes revenait de fait à être en CDI, est chaque jour bafouée par les employeurs. Plus grave, les prud'hommes subordonnent l'application de cette loi à la notion de « collaboration régulière », qui laisse de nombreux pigistes sans contrat dans un no man's land, ne bénéficiant ni des avantages du CDI ni de ceux des CDD.

La pige est aujourd'hui utilisée abusivement pour des secrétaires de rédaction, des maquettistes, travaillant en fait à l'heure.

□ **L'externalisation** et son corollaire, la sous-traitance, frappent surtout les employés et les ouvriers, quoique les cas de services de journalistes externalisés se répandent. Des franges du personnel se trouvent ainsi isolées et surexploitées. Leurs salaires et conditions de travail sont toujours inférieures à ceux de l'entreprise « mère ». Leurs contrats sont les plus précaires: intérim, CDD d'usage...

□ **Les ouvriers du livre** en presse quotidienne, leurs acquis sociaux, sont la cible des plans de restructuration. Et ce sont les « rouleurs », les ouvriers précaires qui jusqu'alors bénéficiaient de la solidarité des « piétons » (CDI), qui sont sacrifiés. Ils se retrouvent du jour au lendemain sans travail, sans droits, sans formation...

□ **Le CDD d'usage** devient la règle pour tous. Il exonère l'employeur de verser la prime de précarité (10% du salaire) et permet au nom d'un « usage constant » d'employer un précaire en CDD quasiment sans limite, avec des contrats très courts renouvelés à l'infini. La requalification en CDI est encore plus difficile que pour les pigistes sans contrat de travail.

□ **Les correspondants locaux de presse (CLP)** ne se situent même plus dans le cadre du salariat. Travailleurs « indépendants » cotisant à l'Urssaf, sans protection sociale, payés une misère, souvent méprisés professionnellement, tout en étant 30 000 à faire vivre la presse locale. Leur fragilité (pas de Code du travail) et leur isolement professionnel et géographique rend très difficile toute lutte.

Revendications

Nous définissons comme axes revendicatifs :

- la transformation en CDI de tous les postes fixes ;
- le paiement en salaire de tous les collaborateurs de presse (Agessa, CLP...);
- l'alignement des droits des précaires sur ceux des CDI, en application du Code du travail ;
- l'alignement des droits des CDD d'usage sur ceux des CDD ;
- l'élargissement de l'indemnisation chômage à tous les précaires.

Nous appelons les syndicats et associations intervenant dans la presse à nous rejoindre.

Profession pigiste, SIPM-CNT (<http://sipm-cnt.org>)

La précarité, ça suffit !

Précarité du travail

Privé : requalification des CDD et intérim en CDI - Public : titularisation sans condition

Précarité du revenu du chômage

Indemnisation de toutes les formes de chômage au niveau minimum du Smic

Précarité des conditions de vie

Non au contrôle social – logement, papiers et services publics pour tous (EDF...)

MANIF

SAMEDI 4 DÉCEMBRE - 14 H - PLACE DE CLICHY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

18H30 - SALLE TRAVERSIÈRE - PARIS 12^e

15, RUE TRAVERSIÈRE - M^o GARE-DE-LYON



Appel : AC ! (idf) ; Association populaire d'entraide ; CNT culture et spectacle RP ; CNT-SHRT-RP (hôtellerie, restauration, tourisme) ; CNT-PTT 75 ; CNT santé-social ; Collectif des non-titulaires de l'Éducation (CDNT idf) ; Collectif Emplois jeunes et après ? ; Collectif Jeunes chercheurs contre la précarité (JCCP) ; Coordination des étudiants en travail social (idf) ; Emancipation ; Fédération CNT des travailleurs de l'Éducation ; Fédération SUD Education ; Fédération SUD Rail ; SNPES-PJJ-FSU ; Réseau contre les coupures de courant ; Réseau Stop précarité ; SIPM-CNT presse ; SNUCLIAS-FSU ; SNUASFP-FSU ; SUD collectivités territoriales ; SUD santé-sociaux ; Union régionale parisienne CNT.